



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exposition universelle

Question écrite n° 30599

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes sur la participation de l'Union européenne en tant qu'institution aux expositions universelles ou internationales. En effet, s'agissant de rencontres internationales où quasiment tous les pays de l'Union participent, est-il pertinent et véritablement utile de voir un pavillon de l'Union européenne présenter un point de vue, quel que peu répétitif et décalé, par rapport aux vues de chaque pays européen dans sa diversité. Et cela pour un montant de dépenses non négligeable. Il convient donc de s'interroger sur l'instance de décision qui engage une telle participation et le niveau financier nécessaire à l'installation de ce pavillon. Il lui demande donc de lui indiquer la procédure de décision.

Texte de la réponse

1. La République populaire de Chine accueillera à Shanghai, du 1er mai au 31 octobre 2010, la prochaine exposition universelle, sur le thème « Meilleure ville, meilleure vie ». Cette manifestation a été enregistrée auprès du Bureau international des expositions en décembre 2005. Les invitations officielles ont été adressées en mars 2006 : à ce jour, 239 pays et organisations internationales y ont répondu favorablement, y compris les 27 États membres de l'Union européenne, de la France en mars 2006 à la Slovénie en juin 2008. 2. L'Union européenne, en tant qu'organisation internationale, a manifesté son intérêt pour participer à l'exposition internationale au début 2009, par la voix du président de la Commission européenne, M. José-Manuel Barroso. Ce dernier répondait notamment à la sollicitation du Premier ministre chinois, M. Wen Jiabao, exprimée à l'occasion d'une visite à Bruxelles en janvier. Dans cette perspective, l'autorité budgétaire (Conseil et Parlement européen), sur proposition de la Commission (cf. document n E-4455) a approuvé en avril-mai un virement de crédits d'un montant de 5 millions d'euros en engagement, afin de financer un espace d'exposition et l'organisation des manifestations culturelles et thématiques. Techniquement, il s'est agi d'un virement sur la ligne 19 11 02 relative aux programmes d'information vers les pays tiers : elle permet à la Commission de mettre en oeuvre les attributions dont elle dispose sur le plan institutionnel, conformément à l'article 49, paragraphe 6, du règlement financier. 3. La participation de l'UE a formellement fait l'objet d'un contrat signé entre le représentant de la Commission en Chine et les autorités de la ville de Shanghai le 3 juillet 2009. Pratiquement, l'Union européenne partagera un pavillon avec la Belgique qui, au second semestre 2010, est appelée à exercer la présidence du Conseil. Une cérémonie à laquelle participaient des représentants du gouvernement belge et de la Commission en a officiellement lancé la construction le 5 août 2009. La partie européenne du pavillon entend mettre en exergue, sous le thème de « L'Europe intelligente », les réalisations de l'Union européenne dans les domaines du développement durable, les spécificités du modèle de gouvernance européen et le rôle de l'Union comme partenaire international. 4. La participation de l'Union européenne/Communauté européenne en tant que telle ne constitue pas une nouveauté en soi. La Communauté a ainsi disposé d'un pavillon lors des expositions universelles de Séville (1992) et Hanovre (2000) et lors des expositions internationales de Lisbonne (1998) et Saragosse (2008). Les pavillons européens n'avaient pas alors constitué une duplication des pavillons nationaux : ils les complétaient en présentant les réalisations propres à l'Europe, ainsi par exemple à Saragosse en matière de politique de l'eau. L'Union n'avait en revanche pas participé à la dernière exposition universelle,

organisée au Japon, à Aïchi, en 2005. L'usage s'était en effet établi que l'Union ne soit pas représentée en tant que telle hors du territoire de l'un de ses États membres. C'est à ce titre que la participation européenne à la manifestation de Shanghai constitue une novation. Outre son évidente résonance dans le contexte du partenariat stratégique qui lie l'Union et la Chine depuis 2003, la présence à Shanghai constitue un exercice important de diplomatie publique, s'agissant de thèmes qui sont depuis plusieurs années une priorité de l'Union européenne (développement durable, efficacité énergétique, mobilité urbaine, transports verts...) et qui constituent également des domaines de dialogue et de coopération avec la Chine, tout particulièrement en matière énergétique et environnementale, où l'engagement de la Chine dans la lutte contre les changements demeure une de nos priorités. Pour mémoire, les organisateurs de l'exposition universelle attendent à Shanghai quelque 70 millions de visiteurs (la manifestation organisée à Aïchi avait accueilli plus de 22 millions de visiteurs, celle de Saragosse 5,6 millions).

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30599

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 2008, page 7910

Réponse publiée le : 8 septembre 2009, page 8475